



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À L'OCCASION DE SA RÉUNION
DU JEUDI 11 FÉVRIER 2021**

À quatorze heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sans public, en salle des Cordeliers en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

Afin d'en satisfaire le caractère public, cette séance a été retransmise en direct par voie électronique.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, Stéphan CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à LISA CHAUVIN, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, BRUNO SCRIVO à GRÉGORY LOEW

ABSENTS :

CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

- Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,

- Passant à l'examen de l'ordre du jour,

2021-001- Délégation de compétences du Maire : période du 6 décembre 2020 au 22 janvier 2021

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

- prend acte des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 6 décembre 2020 au 22 janvier 2021, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

2021-002- Mise à disposition de véhicules aux agents municipaux : année 2021

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve, pour l'année 2021, les nouvelles modalités de mise à disposition des véhicules de service et de fonction de la commune de Draguignan comme suit :
 - des agents municipaux, conformément à la liste sous mentionnée, pourront bénéficier d'un véhicule de service et seront autorisés à le remettre à leur domicile respectif :
 - le Directeur Général Adjoint des Services – Pôle Population ;
 - le Directeur Général des Services Techniques ;
 - l'Adjoint au Directeur des Services Techniques ;
 - le Chef de la Police Municipale ;
 - la Directrice du Pôle Développement Urbain et Durable ;
 - le Responsable du Service Logistique et animations ;
 - le Responsable du Service Réceptions et Vins d'honneur ;
 - le Responsable du Service Garage ;
 - le Responsable du Service Pôle Engins ;
 - le Responsable du Service Voirie et Signalisation ;
 - la Responsable du Service Ateliers des Bâtiments Communaux ;
 - le Chef de secteur Bâtiments Communaux ;
 - le Responsable du Service des Espaces Verts ;
 - le Chef du service des Bâtiments Communaux ;
 - le Responsable des Réseaux Secs.
 - chaque semaine, les agents des services techniques placés en astreinte.
 - le Directeur Général des Services bénéficie d'un véhicule de fonction permanent, s'analysant comme un avantage en nature, soumis à cotisations sociales et fiscales ;
- prend acte que Monsieur le Maire établira les arrêtés individuels portant autorisation d'utilisation d'un véhicule de service ou de fonction.

2021-003- Mise à jour des modalités de règlement des frais d'hébergement et de repas occasionnés par les déplacements temporaires des personnels et des élus de la Commune

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les nouvelles dispositions portant sur le règlement des frais d'hébergement engagés par un élu ou un agent municipal, sur présentation des justificatifs, dans la limite de 17,50 € pour les frais de repas, dans la limite de 70 € pour le taux de base, 90 € pour les grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris, 110 € pour la commune de Paris ;
- dit que les autres dispositions de la délibération municipale n° 2014-091 du 20 juin 2014.

2021-004- Convention de mise à disposition de Monsieur Grégoire HALLE, Conservateur du Patrimoine, en faveur de la commune de Draguignan

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

Par 32 voix POUR,

Par 6 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- approuve la convention entre la commune de Draguignan et la commune de Chartres portant mise à disposition d'un agent afin d'assurer les missions précisées dans ladite convention ;
- décide que la ville de Draguignan devra rembourser à la Commune de Chartres la rémunération et les charges afférentes à la mise à disposition du fonctionnaire titulaire à hauteur de 2/30^{ème} de la rémunération totale de l'intéressé ;
- fixe la date d'entrée en vigueur de l'ensemble des dispositions qui précèdent au 1^{er} avril 2021.

2021-005- Création d'un poste au tableau des effectifs

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- supprime le poste d'agent de maîtrise devenu vacant pour créer un poste d'agent de police municipale (gardien-brigadier ou brigadier-chef principal).

2021-006- Approbation du règlement local de publicité

Rapporteur : Danielle ADOUX COPIN

Le Conseil Municipal,

Par 32 voix POUR,

Par 6 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes du règlement local de publicité ;
- prescrit l'affichage de la présente délibération en mairie pendant un mois et de faire mention de cet affichage dans le journal Var Information ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre ce règlement local de publicité aux services de l'État et aux Personnes Publiques Associées, en application du Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-16 et L. 153-17 ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches consécutives à cette délibération.

2021-007- Coupes en forêt communale: exercice 2021

Rapporteur : Christian MAMECIER

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 ;
- demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes ;
- valide la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés par l'Office National des Forêts ;
- donne pouvoir à Monsieur. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues ;
- adresse la présente délibération à Monsieur le Préfet pour information et enregistrement.

2021-008- Attribution d'aides financières au titre de l'OPAH-RU

Rapporteur : Sylvie FRANCIN

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- attribue aux propriétaires susmentionnés l'aide financière selon le tableau ci-dessous au titre des travaux réalisés conformément aux critères et objectifs de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023 :

Bénéficiaire	Qualité	Nature des travaux	Montant des travaux hors taxes	Plafond ou Montant subventionnable applicable	Montant de la subvention de la Commune	Taux de participation de la Commune
Maison 2 impasse Blancherie Parcelle AB 417	Propriétaires occupants	Remplacement de 2 portes et 1 fenêtre vitrage PVC	25 093,40€	20 000,00€	2 000,00 €	10%
Copropriété 33 place du Marché Parcelle AB 589	Syndic de copropriété	Ravalement des façades	40 788,97€	20 000,00€	12 236,69€	30%
133 rue du Combat Parcelle AB948	Monopropriété	Rénovation toitures et parties communes	14 831,00€	14 831,00€	1 483,10€	10%
		Ravalement de façade	3 235,00€	3 235,00€	808,75€	25%
14 rue de la République AB 954	Monopropriété	Ravalement de façade	7 256,00€	7 256,00€	1 814,00€	25%

Copropriété 8 rue Pierre Clément AB886	Syndic de copropriété	Réfection de la toiture	17 845,00€	17 845,00€	3 569,00€	20%
2B rue des Minimes AB 493	Propriétaire occupant	Travaux énergie	27 543,20€	15 796,00€	1 579,60€	10%
2 rue de la Blancherie AB 521	Propriétaire Bailleur	Travaux de réhabilitation de logement dégradé	32 192,43€	32 192,43€	3 165,00€	10%
11 bis rue des Endronnes AB 895	Propriétaire Bailleur	Rénovation complète de 4 logts et Parties communes	342 296,03€	312 778,03€	31 205,00€	10%

- de dit que si le montant définitif de travaux est différent de celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention sera versée dans les conditions susvisées ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;
- dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 20422 fonction 824 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

2021-009- Contrat de partenariat portant organisation du forum « emploi et création d'entreprise » : édition 2021

Rapporteur : Stéphan CÉRET JACQUET

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes des contrats de partenariat à intervenir entre la Commune et le CRÉDIT AGRICOLE PCA et l'UPV portant organisation de l'édition 2021 du forum « Emploi et Création d'entreprise » ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tout acte afférent.

2021-010- Conditions de location des locaux communaux dédiés à une activité de restauration sis rues de Trans et des Marchands

Rapporteur : Lisa CHAUVIN

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- autorise la création de nouveaux horaires d'ouverture pour les locaux dédiés à une activité de restauration et conditionner la location au tarif de 1 €/m² desdits locaux sis rues des Trans et des Marchands, au respect par les occupants des jours et horaires suivants :
 - du 1^{er} novembre au 31 mars : du mardi au samedi - de 11h00 à 15h00 et de 18h00 à 21h30,
 - du 1^{er} avril au 31 octobre : du mardi au samedi - de 11h00 à 15h00 et de 18h00 à 23h00.

2021-011- Adhésion de la Commune à l'AUDAT.VAR

Rapporteur : Danielle ADOUX COPIN

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- prend acte de l'adhésion de la Commune à l'agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise (AUDAT.VAR) sous réserve de leur acceptation ;
- désigne Monsieur Richard STRAMBIO, titulaire, et Madame Danielle ADOUX COPIN, suppléante, pour représenter la Commune à l'assemblée générale de L'AUDAT.VAR ;
- désigne Monsieur le Maire, pour siéger au conseil d'administration de L'AUDAT.VAR ;
- inscrit chaque année, au budget les crédits nécessaires au paiement de la cotisation qui se monte 19 553 € pour l'année 2021 ;
- charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de L'AUDAT.VAR ;
- autorise Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2021-012- Bilan des cessions et acquisitions immobilières au titre de l'année 2020

Rapporteur : Christine PRÉMOSELLI

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées au cours de l'année 2020 par la commune de Draguignan, tel que détaillé ci-dessous ;
- indiquer que ce bilan sera joint au Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune.

CESSIONS

NATURE DE L'ACTE	Surface	Prix de cession ou valeur du bien	Délibération	Date de signature de l'acte
CESSION parcelles AH 502, 503, 504 et 505 sises lieudit Les Hauts Négadis et Chemin de Sainte Barbe à Draguignan à la SAIEM de Construction de Draguignan	2 675 m ²	360 000 €	N° 2019-029 04/03/2019	21/12/2020

ACQUISITIONS

NATURE DE L'ACTE	Surface	Prix d'acquisition ou valeur du bien	Délibération	Date de signature de l'acte
ACQUISITION du local commercial cadastré AB 641 (lots 2,3,4 et 5) sis 12 rue de Trans à Draguignan appartenant à la SARL KATIMMO	35,08 m ²	40 000 €	Décision Municipale N° 19-371 21/11/2019	28/01/2020

ACQUISITION parcelles K 563, 565 et 566 sises chemin de la Clappe à Draguignan appartenant à M. Robert TROIN	2 220 m ²	6 660 €	N° 2019-174 21/10/2019	23/01/2020
ACQUISITION parcelle K 561 sise chemin de la Clappe à Draguignan appartenant à M. Laurent DELFINO	209 m ²	627 €	N° 2019-174 21/10/2019	11/02/2020
ACQUISITION d'un appartement cadastré AB 1042 (lots 10,12 et 21) sis 26 boulevard de la Liberté à Draguignan appartenant à Mme Christiane PEREZ et à la SCI GEORGES	290,46 m ²	147 000 €	Décision Municipale N° 20-034 10/02/2020	05/03/2020
ACQUISITION du local commercial cadastré AB 647 (lot 1) sis 24 rue de Trans à Draguignan appartenant à la SCI ATAWER	58,31 m ²	32 000 €	N° 2019-221 16/12/2019	09/03/2020
ACQUISITION du local commercial cadastré AB 559 (lot 1) sis 19 rue de Trans à Draguignan appartenant au Groupement d'économie solidaire SenDRA	40,07 m ²	65 000 €	N° 2019-175 21/10/2019	11/03/2020
ACQUISITION parcelle AT 346 sise boulevard Joseph Collomp à Draguignan appartenant au Centre Hospitalier de la Dracénie	2 280 m ²	60 000 €	N° 2019-144 30/09/2019	13/07/2020
ACQUISITION parcelles AO 186, 187 et 191 sises 204 avenue du 4 Septembre à Draguignan appartenant à la société FINADOM CONSTRUCTION	969 m ²	248 000 €	Décision Municipale N° 20-204 19/06/2020	16/09/2020
ACQUISITION du local d'activité tertiaire cadastré AB 1593 (volume 1) et terrain à usage d'accès et de parking cadastré AB 1596	226 m ²	140 000 €	N° 2020-009 12/05/2020	08/10/2020

sis 7 rue des Minimés à Draguignan appartenant à Mme Karine NOUGUIER				
ACQUISITION immeuble cadastré AB 337 sis 11 rue de la Roque à Draguignan appartenant à M. et Mme Abdelkader TOUAHIR à Mme Eloïse BOURSCHEIDT et M. et Mme Nicolas GAUDEFROY	89,33 m ²	184 000 €	N° 2020-088 17/06/2020	22/10/2020
ACQUISITION immeuble cadastré AB 1221 sis 9 rue de la Roque à Draguignan appartenant à Mme Annabelle PIETTE- FEUILLERAT	74 m ²	105 400 €	N° 2020-087 17/06/2020	22/10/2020
ACQUISITION parcelles BD 6, 7 et 397 sises les Tours à Draguignan appartenant à la société LES TOURS et à Mme Ariane VUARNESSE	8 916 m ²	60 000 €	N° 2020-116 22/09/2020	22/10/2020
ACQUISITION parcelles I 1761, 1763 et 1764 sises chemin du Flayosquet Septentrional à Draguignan appartenant à M. et Mme Pierre-Louis CARRAZ	165 m ²	1 €	N° 2015-158 25/11/2015	14/12/2020
ACQUISITION parcelle AH 501 sise lieudit Les Hauts Négadis à Draguignan appartenant à la SAIEM de Construction de Draguignan	1 393 m ²	300 000 €	N° 2019-039 25/03/2019	21/12/2020

ECHANGE

Néant.

2021-013- Intervention à un acte de constitution de servitudes sur la parcelle cadastrée section BD n° 203 sise Chemin Sainte-Barbe à Draguignan

Rapporteur : Christine PRÉMOSELLI

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve la constitution des servitudes sur la parcelle cadastrée section BD n° 203 sise Chemin Sainte-Barbe à Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité, à signer l'acte notarié de constitution de servitudes ainsi que tout acte afférent à cette opération.

2021-014- Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune et DPVa pour un marché de services d'abonnement à une plateforme de prestation d'aides à la gestion des DT-DICT et prestations associées

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par DPVa pour les prestations d'aides à la gestion des DT-DICT et prestations associées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement afférente et à représenter la commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur ;
- dit que la commission d'appel d'offres de Dracénie Provence Verdon agglomération sera compétente pour l'attribution des marchés, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;
- dit qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;
- dit que Monsieur le Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement des consultations en vue de la passation du marché portant sur les prestations susvisées ;
- autorise le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation et à l'exécution du marché selon les principes énoncés par la convention de groupement.

2021-015- Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Draguignan pour la fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle

Rapporteur : Alain HAINAUT

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve le groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Draguignan pour les prestations de fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'équipements de protection individuelle ;
- approuve les termes de la convention constitutive de groupement et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- dit, le cas échéant, que la commission d'appel d'offres de la commune de Draguignan sera compétente pour l'attribution des marchés publics au nom des membres du groupement ;
- autorise Monsieur le Maire, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement de la consultation précitée en vue de la passation des marchés publics correspondants ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics à intervenir dans le cadre du groupement de commandes.

2021-016- Bilan d'activité de la délégation de service public de distribution d'eau potable confiée à la société Technique d'Exploitation et de Comptage : exercice 2019

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal prend acte :

- du bilan d'activité de l'exercice 2019 établi par la société Technique d'Exploitation et de Comptage au titre de la délégation de service public de distribution d'eau potable sur le territoire communal ;
- du rapport sur le prix et la qualité du service établi par les services techniques municipaux.

2021-017- Bilan d'activité de la délégation de service public de distribution d'assainissement confiée à la société Technique d'Exploitation et de Comptage : exercice 2019

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal prend acte :

- du bilan d'activité de l'exercice 2019 établi par la société Technique d'Exploitation et de Comptage au titre de la délégation de service public de l'assainissement collectif sur le territoire communal ;
- du rapport sur le prix et la qualité du service établi par les services techniques municipaux.

2021-018- Bilan d'activité de la concession de distribution publique d'électricité confiée à ENEDIS: exercice 2019

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019 établi par la société ENEDIS au titre de la concession de distribution publique d'électricité.

2021-019- Bilan d'activité de la concession de distribution publique de gaz confiée à la société GrDF: exercice 2019

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019 établi par la société GrDF au titre de la concession de distribution publique de gaz.

2021-020- Bilan d'activité de la délégation de service public portant restauration collective confiée à la société ELIOR (ELRES) pour la période de janvier à août 2019

Rapporteur : Grégory LOEW

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019 sur la période de janvier à août établi par la société ELIOR (ELRES) au titre de la délégation de service public de la restauration collective.

2021-021- Bilan d'activité de la délégation de service public portant restauration collective confiée à la société ELIOR (ELRES) pour la période de septembre à décembre 2019

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité pour la période de septembre à décembre 2019 établi par la société ELIOR (ELRES) au titre de la délégation de service public de la restauration collective.

2021-022- Bilan d'activité de la concession de service public portant construction et exploitation d'un établissement multi-accueil confiée à la société Maison Bleue : exercice 2019

Rapporteur : Brigitte DUBOUIS

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité 2019 de la concession de service public portant construction et exploitation d'un établissement multi-accueil confiée à la société maison bleue.

2021-023- Bilan d'activité de la Régie Municipale des Parkings Dracénois : exercice 2019

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'activité de l'exercice 2019 de la Régie Municipale des Parkings Dracénois.

2021-024- Commission consultative des services publics locaux : bilan des travaux de l'année 2020

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2020.

2021-025- Adhésion à l'Association Nationale des Élus en Charge du Sport (ANDES)

Rapporteur : Bernard BONNABEL

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'adhésion de la commune de Draguignan à l'ANDES à compter de l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant ;
- autorise Monsieur Bernard BONNABEL, en sa qualité d'Adjoint aux Sports, à représenter la commune auprès de l'ANDES.

2021-026- Contrat de concession de restauration collective : impact de la crise COVID-19 sur la compensation de l'exercice 2020

Rapporteur : François GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'application de l'article 34 du contrat de Concession 2019-001 du fait du déséquilibre financier engendré par la crise sanitaire COVID-19 durant l'exercice 2020;
- valide l'application des tarifs de la Tranche 1 en lieu et place de la Tranche 2 sur ledit exercice,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 75, article 757, fonction 251 du budget principal de l'exercice 2021.

2021-027- Garantie d'emprunt de la Commune en faveur de la SAIEM de Construction de Draguignan pour le réaménagement de prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignation

Rapporteur : François GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

(En sa qualité de Président de la SAIEM de Construction de Draguignan, Monsieur Michel PONTE ne prend pas part au vote)

- accorde la garantie d'emprunt de la Commune à la SAIEM de Construction de Draguignan pour le réaménagement de prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

2021-028- Garantie d'emprunt de la Commune en faveur de la société 3 F SUD pour une opération d'acquisition en VEFA de 26 logements sis Chemin Sainte-Barbe à Draguignan

Rapporteur : François GIBAUD

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- accorde la garantie d'emprunt de la Commune à la Société 3F SUD pour le prêt n° 115367 consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations.

2021-029- Convention entre la Commune et le SMA portant instauration de servitudes sur les terrains d'assiette ou d'accès à des ouvrages construits en vue de prévenir les inondations

Rapporteur : Jean-Pierre SOUZA

Le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ

- approuve la constitution de servitude, à titre gratuit, conformément à l'article L. 566-12-2 du Code de l'environnement sur les parcelles cadastrées section BI n° 345, 349, 351, 519, 521, 547 et 866 ;
- approuve les termes de la convention de servitude à intervenir entre la Commune et le SMA ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

À Draguignan, le 11 février 2021.



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération